

**Loi de bouclement de la loi N° 11794 ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 5 000 000 F à l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL) pour la transformation et l'adaptation des locaux pour le Human Brain Project sur le site du Campus Biotech, Sécheron Genève (12274)**

*du 30 août 2018*

---

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

**Art. 1      Bouclement**

Le bouclement de la loi N° 11794 du 22 avril 2016 se décompose de la manière suivante :

– Montant brut voté	5 000 000 F
– Dépenses brutes réelles	<u>5 000 000 F</u>
<b>Non dépensé</b>	<b>0 F</b>

**Art. 2      Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.